

N° 30  
Décembre  
2010



**INAUGURATION DU "BÂTIMENT  
BLANC" À ST-COSME EN VAIRAIS**



**DE NOUVELLES MESURES  
POUR LA COLLECTE  
DES ORDURES MÉNAGÈRES**



**LA SAISON CULTURELLE  
A BIEN DÉMARRÉ**



**LA VOIE VERTE  
DEVRAIT OUVRIR  
DÈS CET ÉTÉ**



**CONCERT DU QUATUOR EOLE  
EN L'ÉGLISE DE SAOSNES**

## MICHEL D'AILLIÈRES, UNE VIE AU SERVICE DES CITOYENS

Dimanche 31 octobre 2010, Michel d'Aillières nous a quittés. Avec la disparition de ce grand serviteur de l'État, de cet homme d'écoute et de parole, attaché plus que tout autre à sa terre de Sarthe, c'est une page majeure de l'Histoire du Saosnois qui se tourne.

Né en 1923, Michel d'Aillières est élu Maire de Cherreau (près de La Ferté Bernard) en 1953, puis succède à son père à la mairie d'Aillières Beauvoir en 1957. La même année, il devient Conseiller général du canton de La Fresnaye sur Chédouet, puis est élu Député de la 5<sup>ème</sup> circonscription sarthoise (qui comprend notamment tout le territoire de la Communauté de communes) en 1958. Après avoir été réélu à quatre reprises à l'Assemblée Nationale, le parlementaire choisit, en 1977, de rejoindre le Sénat où il effectue deux mandats de 9 ans. En parallèle, de 1970 à 1976 puis de 1979 à 1992, Michel d'Aillières préside le Conseil général de la Sarthe.

Depuis 18 ans, il s'était retiré peu à peu de la vie politique, avec la discrétion qui le caractérisait, ne quittant toutefois sa chère Mairie d'Aillières-Beauvoir qu'aux dernières élections municipales de 2008.

Durant plus d'un demi-siècle de vie publique, "Monsieur Michel", comme l'appelaient les habitants de sa commune, n'a eu qu'une priorité : améliorer la vie de ses concitoyens. Homme de consensus, il a, dans cet esprit, initié et mené à bien de nombreux projets locaux et départementaux qui ont préparé la Sarthe à entrer de plain-pied dans le 21<sup>ème</sup> siècle tout en préservant ses traditions. Michel d'Aillières a, en particulier, accompagné le mouvement de décentralisation qui

a conduit le Département à prendre de plus en plus responsabilités dans les domaines de l'aide sociale, de l'éducation, des infrastructures routières, de l'environnement, de l'agriculture, du sport, de la culture et des loisirs... Les Sarthois lui doivent la création et le développement de multiples services et équipements qu'ils utilisent au quotidien, mais aussi le sauvetage des 24 Heures du Mans.

Toujours, je garderais de Michel d'Aillières le souvenir d'un homme respectueux de tous, d'une honnêteté jamais mise en défaut, avec lequel j'ai eu un immense plaisir à travailler et dont j'ai beaucoup appris, comme tous ceux qui ont eu la chance de le côtoyer. Pour notre Communauté de Communes du Saosnois, le Maire d'Aillières-Beauvoir était un sage. Très assidu à nos réunions, intervenant toujours à bon escient, cet homme de terrain et de proximité savait mieux que personne concilier les opinions pour proposer des solutions justes et s'inscrivant dans le sens du progrès pour tous.

"Monsieur Michel", au nom de tous les habitants du Saosnois, Merci du fond du cœur pour votre dévouement et tout ce que vous avez apporté à notre territoire et à chacun d'entre nous !

**Jean-Pierre Chauveau,**  
Président de la Communauté  
de Communes du Saosnois  
Sénateur-Maire de Commerveil,  
Vice-président du Conseil général



## EDITO "DE NOUVEAUX HORIZONS"

En 2010, la vie de notre Communauté de Communes a franchi une étape importante de son développement avec l'intégration d'une partie des compétences culturelles communales. Celle-ci s'inscrit dans la continuité de l'action lancée en faveur des activités culturelles avec, en particulier, la construction de l'Espace Saugonna. Dans le même temps, les élus se sont attachés à encourager le développement de l'activité économique et à soutenir l'emploi en faisant construire un bâtiment blanc à Saint Cosme en Vairais et en accompagnant l'implantation de MEN Escaliers sur le site du Boulevard de l'Europe à Mamers. 2011 verra la concrétisation de plusieurs projets sur lesquels les commissions ont beaucoup travaillé en 2010. Pour ne prendre qu'un seul exemple, la mise en place d'un nouveau dispositif de collecte des ordures ménagères concerne chacun d'entre vous. Merci de respecter ces

nouvelles mesures, qui nous permettront de protéger notre environnement tout en limitant l'augmentation des charges de la collectivité. Déjà, le déploiement de composteurs dans les foyers donne des résultats très positifs. A travers toutes ces initiatives, nous poursuivons toujours deux objectifs : améliorer les services à la population et renforcer l'attractivité du territoire. C'est dans cet esprit que nous allons, au cours de cette nouvelle année, dans le cadre de la réforme territoriale, réfléchir à l'évolution du périmètre intercommunal. Nous veillerons à prendre précisément en compte les avis et les attentes de chaque commune afin de définir des solutions qui nous permettent, solidairement, d'avancer sur la voie du progrès pour relever les défis du futur. Bonne année à tous.

Jean-Pierre Chauveau

## SOMMAIRE

**Des initiatives pour réduire les déchets**  
page 5

**Fiducial Expertise a rejoint le Village d'Artisans du Haut-Éclair**  
page 6

**Maintien à domicile... une chance pour les personnes âgées**  
page 7

**Cinéma à l'Espace Saugonna : 41 000 entrées sur l'année**  
page 11

**1 227 km en vélo... ça n'use pas Zivko Brajdic**  
page 12

**LES COMMUNES DE LA CdC DU SAOSNOIS :**  
AILLIÈRES-BEAUVOIR, BLÈVES, COMMERVEIL, CONTILLY  
LES AULNEAUX, LES MÈES, LOUVIGNY, LOUZES  
MAMERS, MAROLLETTE, NEUFCHÂTEL EN SAOSNOIS  
ORIGNY LE ROUX, PANON, PIZIEUX  
SAINT CALEZ EN SAOSNOIS, SAINT COSME EN VAIRAIS  
SAINT LONGIS, SAINT PIERRE DES ORMES  
SAINT RÉMY DES MONTS, SAINT RÉMY DU VAL  
SAINT VINCENT DES PRÉS, SAOSNES, SURÉ  
VEZOT, VILLAINES LA CARELLE

### LE JOURNAL DU SAOSNOIS

3, RUE ERNEST-RENAN 72600 MAMERS

TÉL : 02 43 97 25 31

E-mail : com.de.com.saosnois@wanadoo.fr

N° ISSN 1961-0068

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : JEAN-PIERRE CHAUVÉAU

COORDINATION : PASCALE CHÉRET

COMITÉ DE RÉDACTION : CHRISTIANE LANGLET,

GÉRARD ESLAN, PHILIPPE RICHARD,

JEAN-MARIE GERVAIS, MICHEL CORBIN,

JEAN MULOT, JEAN-YVES TESSIER,

LILIANE MERY-CHANROUX, JEAN-CLAUDE THÉOTIME

IMPRESSION : IMPRIMERIE AUFFRET-PLESSIX

RÉDACTION - PHOTOS : EMMANUEL CHEVREUL,

WILLIAM LAMBERT

MAQUETTE - MISE EN PAGE : DANIEL MALZY



## COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

### DES CHANGEMENTS IMPORTANTS DÈS LE PRINTEMPS

A l'occasion du renouvellement des marchés de prestations de collecte et traitement des ordures ménagères, les élus de la Communauté de Communes ont validé plusieurs mesures qui vont conduire les habitants du Saosnois à gérer différemment leurs déchets. "Nous avons voulu optimiser l'évolution des techniques de ramassage pour proposer les solutions les moins contraignantes possibles, dans le but d'encourager les habitants à renforcer le tri et, surtout, à réduire leur production de déchets", résume Jean Mulot, Vice-Président de la Communauté de Communes, chargé de la Gestion des déchets. "A la condition expresse que chacun respecte précisément les nouvelles consignes, ce programme nous permettra de nous conformer aux contraintes environnementales et réglementaires édictées dans les lois issues du Grenelle de l'Environnement. Nous investissons pour maîtriser, au mieux, l'augmentation des coûts auxquels nous devons faire face et dans un souci d'équité".

#### 1 - Réduction du nombre de collectes en porte-à-porte, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2011

• A Mamers et Saint Cosme en Vairais (dans les limites urbaines de ces communes), la collecte en porte-à-porte aura désormais lieu une fois par semaine. "Le développement du tri des déchets et du compostage individuel permet de réduire le volume des poubelles. En conséquence, deux collectes ne sont plus nécessaires", constate Jean Mulot, précisant : "en Sarthe, de nombreuses autres communes mettent cette mesure en place avec succès". A noter que les jours de collecte vont être aussi modifiés. Le nouveau planning sera communiqué par voie de presse.

• Dans les communes de moins de 300 habitants, les collectes en porte-à-porte sont remplacées par l'installation de conteneurs dans lesquels les citoyens devront aller déposer leurs poubelles. Cette évolution concerne les habitants d'Aillières Beauvoir, Blèves, Les Mées, Louvigny, Louzes, Marollette, Origny le Roux, Saosnes, Suré et Villaines la Carelle.

#### 2 - Obligation de déposer ses ordures ménagères dans des sacs translucides pour les foyers collectés en porte-à-porte

Dans le courant du premier semestre, tous les foyers de la Communauté de Communes collectés en porte-à-porte se verront remettre gratuitement des sacs-poubelles translucides dans lesquels ils devront déposer leurs ordures ménagères. Ainsi, les professionnels de la collecte pourront aisément s'assurer que les citoyens respectent les consignes et refuser, le cas échéant, de collecter des sacs contenant du verre, du papier, du carton ou tout autre déchet pouvant être valorisé. Aucun sac non translucide ne sera collecté.

Cette mesure concerne les communes de Mamers, Neufchâtel en Saosnois, Saint Cosme en Vairais, Saint Longis, Saint Rémy des Monts, Saint Rémy du Val et Saint Vincent des Prés.



#### 3 - Regroupement des conteneurs

En 2011 et 2012, dans les communes non collectées en porte-à-porte, les conteneurs à ordures ménagères seront regroupés au maximum sur les Points d'Apport Volontaire (où sont déjà installés les conteneurs à verre, papiers et journaux, plastique et cartonnettes).

Dans ce cadre, la Communauté de Communes va, au fur et à mesure, généraliser le déploiement de conteneurs semi-enterrés dont l'utilisation sera réservée aux possesseurs d'un badge distribué uniquement aux habitants du Saosnois.

#### 4 - Vers une redevance incitative

Toutes ces évolutions vont permettre de mesurer précisément le volume des ordures ménagères produites par les usagers. "Grâce à ces techniques de contrôle\*, nous pouvons envisager d'instaurer, d'ici à 2013, une redevance incitative dont le montant tiendra compte, en partie, de la masse d'ordures ménagères réellement déposée par chaque foyer. Ce mode de paiement favorisera les habitants qui trient et limitent leur production de déchets. De même, le coût de cette redevance sera moins élevé pour les contribuables ne bénéficiant pas de la collecte en porte-à-porte" explique Jean Mulot. "Ce nouveau mode de gestion sera plus juste que l'actuelle taxe. Notre collectivité devrait, par conséquent, en profiter pour limiter aussi ses dépenses".

\* Calcul du nombre de sacs translucides collectés en porte-à-porte ou du nombre de passage du badge sur les conteneurs en apport volontaire.

# COMPOSTEURS COLLECTIFS

## UNE VASTE MOBILISATION ÉCO-CITOYENNE

L'opération de compostage collectif initiée par Sarthe Habitat et la Communauté de Communes (CdC) du Saosnois dans les quartiers des Cordiers et du Stade remporte un franc succès.

“Les trois composteurs de 400 litres implantés cet été étaient déjà pleins au 2/3 à la mi-novembre. Nous en avons donc installé un supplémentaire dans chacun des quartiers”, explique Caroline Mabilon, ambassadrice de tri à la Communauté de Communes (CdC). Cette réussite est le fruit d'un partenariat sans faille entre la CdC du Saosnois, qui a financé les composteurs et les bio-seaux\*, Sarthe Habitat qui a permis l'installation des composteurs, et l'Espace Jeunesse de la Ville de Mangers qui s'est chargé de leur installation avec les jeunes des quartiers. Mais ce succès est avant tout celui des habitants. Ainsi, début décembre, 45 % des foyers s'étaient équipés de bio-seaux confiés par la CdC pour le transport des déchets compostables. Les “maîtres composteurs” bénévoles chargés de la surveillance et de l'entretien du compost font par ailleurs un excellent travail. Sur “L'or brun” qui commence à se former au fond des conteneurs germent déjà d'autres beaux projets, comme celui de créer des jardins partagés aux pieds des immeubles, où les habitants pourraient faire pousser légumes et fleurs.

\*Avec l'aide de la Région Pays de la Loire, dans le cadre du Contrat territorial Unique du Pays de la Haute Sarthe.



### Les “maîtres composteurs” témoignent



#### Quartier des Cordiers

**Christophe Cordier** : “Je me suis porté volontaire pour être “maître composteur” car je pratiquais déjà le tri sélectif et j'ai trouvé intéressant de valoriser les déchets compostables. Ma mission consiste à vérifier le contenu des deux conteneurs installés cet été, à enlever les indésirables et à aérer le compost”.

**André Neveu** : “J'ai accepté d'être “maître composteur” à la demande de Guillaume Tellier, l'animateur de l'Espace Jeunesse. J'ai en charge le troisième composteur installé au mois de novembre”.

**Julien Tranchant** : “J'ai été étonné par la participation des habitants au compostage. Même les jeunes sont impliqués. Je prendrai en charge le composteur qui sera installé début 2011”.

#### Quartier du Stade

**Benoît Richard** : “Il faut donner le bon exemple aux enfants. C'est ce qui m'a motivé pour être “maître composteur”. J'interviens beaucoup auprès d'eux pour leur expliquer le sens de la démarche”.

## UN PREMIER COMPOSTEUR COLLECTIF DE VILLAGE

Un composteur collectif de 15 m<sup>3</sup> a été implanté à Villaines la Carelle en septembre par la Communauté de communes. Situé à proximité de l'aire de tri sélectif, cet équipement innovant est destiné à recevoir les déchets fermentescibles de cuisine (épluchures, coquilles d'œufs, marc de café...), ainsi que les déchets verts (tontes, feuilles mortes, branchages...).

Pour faciliter l'accès à la structure, une allée piétonne et un parking ont été aménagés par la municipalité de Villaines la Carelle. Il s'agit là d'une expérience particulièrement novatrice qui permet d'étendre à l'échelle d'une commune le compostage des déchets fermentescibles que les foyers réalisent à leur domicile.

En ce sens, de la même manière que les composteurs individuels, cet outil collectif permet de diminuer les tonnages d'ordures ménagères non triées, ainsi que les déchets verts collectés. Il limite également les déplacements des automobilistes (et donc la production de CO<sub>2</sub>) vers les déchèteries.



## DES INITIATIVES POUR RÉDUIRE LES DÉCHETS

### STOP PUB

La Communauté de Communes (CdC) met à votre disposition, dès janvier, un autocollant STOP PUB, à retirer dans ses locaux ou dans votre Mairie.

Posé sur votre boîte aux lettres, il vous permet de ne plus être encombrés par les publicités qui ne vous sont pas personnellement adressées (40 kg par an !), tout en continuant à recevoir les publications des collectivités locales.



### UNE SIGNALÉTIQUE PLUS CLAIRE

Début 2011, les déchèteries de la Communauté de Communes seront dotées de nouveaux panneaux plus visuels et explicites sur les Déchets Dangereux des Ménages : produits phytosanitaires, aérosols, piles et batteries, huiles de vidanges et fritures, ampoules et néons...

Ces outils de communication seront installés à l'entrée des sites, dans le local des produits dangereux et sur le quai des appareils électriques et électroniques. L'objectif est d'inciter les citoyens à bien prendre en compte l'importance du tri de ces déchets particulièrement nocifs à notre environnement.

### VERS UNE REDEVANCE POUR TOUS

Dans un souci de justice et afin d'équilibrer son budget, conformément à la loi, la Communauté de Communes envisage de mettre en place une redevance spéciale à l'attention des administrations, des professionnels et des organismes socioprofessionnels.

“Compte tenu des exigences environnementales et financières auxquelles nous devons répondre, il est logique de faire payer équitablement tous les producteurs de déchets”, affirme Jean Mulot.

Dans cette optique, dès cette année 2011, Caroline Mabilon va rencontrer les personnes publiques et privées concernées, pour les informer et les accompagner dans cette démarche qui s'appuiera sur des échanges entre tous les acteurs. “Nous attachons une grande importance à la concertation”, précise Jean Mulot.



### SOS RÉCUP' À LA DÉCHÈTERIE

Chaque deuxième vendredi du mois, le camion de SOS Récup' stationne à la déchèterie intercommunale de Saint Rémy des Monts - Mangers. Objectif : vous débarrasser gratuitement de vos meubles, vêtements, jouets ou appareils électroménager, qui seront valorisés pour être mis en vente à l'Ecocyclerie. Une bonne initiative pour lutter contre le gâchis et réduire le volume de nos déchets.

### UNE COMMUNICATION RENFORCÉE

Pour préparer les habitants à adopter tous les nouveaux modes de collecte des ordures ménagères, la Communauté de Communes va renforcer ses outils de communication et, notamment, éditer un guide des déchets très exhaustif. “De même, en 2012, nous nous attacherons à montrer aux citoyens les intérêts concrets du passage à la redevance incitative”, insiste Jean Mulot.



### LES SARTHOIS MOBILISÉS

Le 19 octobre, une réunion sur la réduction des déchets a été organisée à la Communauté de Communes (CdC), à l'initiative de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF). Les intervenants du Conseil général de la Sarthe, de la CdC du Saosnois, de Sarthe Habitat, SOS Récup' et Sarthe Educ'Environnement ont souligné l'urgence de réduire les ordures ménagères déposées dans nos poubelles.

Alors que les coûts de traitement augmentent, chaque Sarthois produit plus de 540 kg de déchets par an. Le plan d'action lancé par le Conseil général, auquel adhère la CdC, vise à réduire ce poids de 10 % d'ici 2013. Les tonnages commencent déjà à diminuer !

## FIDUCIAL EXPERTISE A REJOINT LE VILLAGE D'ARTISANS DU HAUT-ECLAIR



**I**mplanté à Mamers depuis 1986, le cabinet Fiducial Expertise a emménagé en septembre dans ses nouveaux locaux du village d'artisans intercommunal du Haut-Eclair.

"Nous étions précédemment implantés au 101 rue Ledru-Rollin dans des bureaux qui ne nous appartenaient pas. Or, compte tenu de la bonne santé de notre agence, nous souhaitons disposer de nos propres locaux", explique Didier Rossi, responsable de Fiducial Mamers depuis 2000. "Nous nous sommes tournés vers la Communauté de Communes (CdC) du Saosnois qui nous a proposé ce terrain de 4 000 m<sup>2</sup>, déjà viabilisé, desservi par une voie d'accès avec par-

king. Nous avons saisi cette opportunité pour faire construire un bâtiment de plus de 250 m<sup>2</sup>, très fonctionnel. Sa situation en bord de rocade nous offre une excellente visibilité !"

Fiducial Mamers, qui compte 10 professionnels, offre un large panel de services : expertise comptable, conseil juridique, financier, informatique et même de l'équipement de bureaux. Plus de 200 clients principalement artisans, commerçants, professions libérales, petites et moyennes entreprises lui font confiance.

Le cabinet fait partie du groupe international Fiducial, qui compte 13 000 salariés, dont 6 500 répartis dans 600 agences en

France. "En consolidant notre implantation dans le Saosnois, notre objectif est de mieux servir et de développer notre clientèle", insiste Didier Rossi.

Toutes les parcelles du site du Haut-Eclair sont désormais occupées. Fiducial Expertise est en effet la quatrième et dernière entreprise à s'y installer après Bouton, Carré-Fagot et l'Espace Funéraire du Saosnois. "Ce second village d'artisans, aménagé par la CdC et opérationnel depuis 2005, a permis le maintien et le développement d'activités sur notre territoire", souligne Jean-Pierre Chauveau, Président de la Communauté de Communes du Saosnois. "C'est une réussite !".

## A SAINT COSME EN VAIRAIS LE BÂTIMENT BLANC EST OPÉRATIONNEL

**L**e bâtiment blanc construit par la Communauté de communes (CdC) sur la zone intercommunale des Cytises, à Saint Cosme en Vairais, est opérationnel depuis cet été. Comme annoncé, ce site est déjà occupé aux deux tiers (1 070 m<sup>2</sup> pour un surface totale de 1 405 m<sup>2</sup>) par l'entreprise Aditec. 335 m<sup>2</sup> comprenant un atelier et un bureau restent à louer\*.

"Par cette réalisation, qui répond à une demande des élus cosméens, nous démontrons que le développement économique demeure la priorité de la Communauté de communes", a souligné Jean-Pierre Chauveau, le Président de la CdC du Saosnois, lors de l'inauguration officielle du bâtiment, samedi 20 décembre 2010. "Depuis la création de l'intercommunalité, il y a 16 ans, nous avons ainsi investi plus de 20 millions d'euros en faveur de l'économie locale !"

Le Maire de Saint Cosme en Vairais, Jean-Yves Tessier, a rappelé que cette initiative intercommunale permet à une entreprise, solidement implantée sur la commune, de poursuivre son expansion à l'échelle régionale. "Grâce à ses nouveaux locaux, deux fois plus spacieux que les précédents et mieux adaptés à ses besoins de stockage, Aditec, spécialisée dans le négoce de matériaux pour les travaux de façade et le gros œuvre, peut développer son activité et envisager des créations d'emplois".

"La Communauté de communes est le bon échelon administratif pour gérer l'économie locale", a conclu le Député Dominique Le Mèner. "Ces bâtiments blancs permettent aux territoires d'être au rendez-vous de la reprise économique".

Rappelons que cet investissement intercommunal de 618 000 € s'est inscrit dans le cadre d'une opération menée conjointement

par cinq communautés de communes sarthoises\*\* qui ont regroupé leurs commandes pour construire cinq bâtiments similaires à moindre coût.

La Communauté de Communes a, en ce sens, réalisé près de 20 % d'économies et a obtenu 153 000 € de Dotation de Développement Rural attribuée par l'État. Une demande de subvention s'élevant à 15 000 € est également en examen auprès du Conseil général. Enfin, rappelons que les locataires du site, qui paient un loyer à la CdC, ont la possibilité d'acquérir, au bout de cinq ans, les locaux qu'ils occupent. Désormais, les élus peuvent réfléchir à une possible extension de la zone d'activités des Cytises.

\* Les porteurs de projets intéressés doivent s'adresser à la Communauté de communes, auprès de Pascale Chéret, au 02 43 97 25 31.

\*\* Les communautés de communes du Pays Fléchois (pilote de l'opération), du Canton de Pontvallain, du Pays Calaisien et de Vègre et Champagne (Brûlon).



## MEN Escaliers s'installe Bd de l'Europe

**C**ontrainte de quitter ses locaux de Neufchâteau en Saosnois à la suite d'un incendie, l'entreprise MEN Escaliers s'installe en ce début d'année sur la zone d'activités intercommunale du boulevard de l'Europe, à Mamers, dans trois anciens bâtiments de Vercelletto Construction qu'elle vient d'acquérir.

Après avoir occupé provisoirement un local sur la commune de Fyé, les six associés retrouvent un site de production pérenne qui, après la réalisation de divers travaux d'aménagement, sera tout à fait adapté à leurs besoins.

Avec le soutien de la Communauté de Communes, MEN Escaliers, dont le savoir-faire est reconnu depuis 25 ans, a de nouveau les moyens de poursuivre sa croissance en développant sa production d'escaliers originaux.

## AIDES POUR LA RÉNOVATION DE L'HABITAT : PLUS QUE QUELQUES MOIS !

**Portée par le Pays d'Alençon dans le cadre de son Contrat Territorial Unique signé avec la Région des Pays de la Loire, l'Opération Locale d'Amélioration de l'Habitat (OLAH) va s'achever à la fin de l'année.** Les propriétaires occupants qui souhaitent bénéficier de cette aide, pouvant couvrir jusqu'à 20 % du coût de travaux réalisés dans leur logement, n'ont plus que quelques semaines pour monter un dossier avec le soutien du Centre d'Amélioration du Logement en Sarthe (CAL "PACT").

Rappelons que ces investissements doivent porter sur des mises aux normes ou des aménagements destinés à favoriser les économies d'énergies (isolation, chauffage...)

ou le maintien à domicile des personnes âgées. Depuis mars 2009, 110 dossiers ont déjà été instruits (dont 90 sur le Saosnois), pour un montant d'aides s'élevant à 211 560 € (soit 71 % de l'enveloppe globale réservée à cette opération).

**Le CALS "PACT" reçoit sur rendez-vous (téléphoner au 02 43 24 98 78), à l'occasion de permanences, le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois de 10 h 30 à 12 h dans les locaux de la Communauté de Communes, à Mamers (3 rue Ernest Renan) et de 9 h 15 à 10 h 15 à la Mairie de St Cosme en Vairais (53 bis rue Nationale).**

## ESSAIMAGE : UNIS EN FAVEUR DE L'INSERTION



**L'**association Essaimage, l'Association Saosnoise d'Insertion (ASI) et le chantier d'insertion du Centre Social de Marolles les Braults ont fusionné cet été afin de renforcer l'efficacité de leurs actions.

Les personnels sont les mêmes, les sites d'implantation restent inchangés, mais l'ensemble des activités a été regroupé au sein d'une même entité : l'association Essaimage. "La fusion s'est faite dans de très bonnes conditions parce que nous avions

tous la même mission : permettre aux personnes en insertion de définir un projet professionnel et d'acquérir des compétences, en vue de trouver un emploi", explique Brigitte Chauvin, directrice d'Essaimage. "Ce regroupement permet de mutualiser nos moyens et de gagner en visibilité. Il est en effet plus simple pour nos financeurs comme pour nos clients de n'avoir qu'un interlocuteur unique. Nous espérons ainsi développer nos activités", souligne Catherine Dutour, Présidente d'Essaimage.

### 28 salariés en insertion

L'association reçoit des subventions du Conseil général de la Sarthe, de l'État et de la Communauté de Communes du Saosnois, qui met en outre à sa disposition les locaux que l'association occupe à Mamers. Essaimage compte désormais une équipe de huit personnes : une directrice, une comptable, et six encadrants techniques et socioprofessionnels, qui accompagnent 28 salariés en insertion.

Les services que l'association propose se déploient dans divers domaines :

- l'atelier de menuiserie de Mamers assure la restauration et la fabrication de meubles et d'objets en bois. Il propose ses services aux particuliers, collectivités locales, entreprises et associations.
- les chantiers de Mamers et Marolles les Braults effectuent des travaux d'entretien des espaces verts et réalisent de petits travaux (maçonnerie, peinture...). Son offre est réservée aux collectivités locales.

"Les services que nous proposons sont de petits travaux que les entreprises ne prennent pas en charge. Nous ne leur faisons pas concurrence", précise Catherine Dutour.

**Essaimage :**  
2<sup>bis</sup>, rue des Balais, Mamers  
Tél. : 02 43 34 72 17

## UN CENTRE MÉDICO-PSYCHO-PÉDAGOGIQUE POUR LES 5-20 ANS

**U**ne antenne du Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) du Mans a été ouverte début octobre à Mamers, dans les locaux anciennement occupés par le Tribunal de Commerce.

Le CMPP est un service public de santé qui a pour vocation l'accueil et la prise en charge des enfants, des adolescents et jeunes adultes (de 5 à 20 ans) présentant des difficultés d'adaptation, des troubles psychomoteurs ou des troubles du comportement.

Ceux-ci se manifestent surtout dans le cadre scolaire, son action se situe principalement à l'échelon préventif, auprès des plus jeunes. "80 % des prises en charge concernent des élèves des écoles primaires", a indiqué Jean-Pierre Borderie, Directeur du CMPP du Mans et de son antenne marmertine, lors de l'inauguration des locaux. "La richesse de notre approche repose sur l'interdisciplinarité", a pour sa part souligné le Docteur Jean-Paul Guittet, le médecin-psychiatre du Centre.

L'équipe dont il fait partie est en effet

composée d'une secrétaire et de trois autres spécialistes : une psychologue, une psychomotricienne et une psychopédagogue.

Le CMPP a été rejoint dans ses locaux de l'Hôtel de Ville par l'antenne du Sessad (Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile) PEP 72 L'Éveil, précédemment installée rue Albert Roullée. Cette structure est spécialisée dans l'accompagnement médico-éducatif dans le cadre

scolaire. Tout comme le CMPP, elle est gérée par la fédération départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP 72) et placée sous la tutelle de l'Agence Régionale de la Santé, qui déploie ainsi dans le Saosnois un dispositif complet de prévention des troubles de l'enfance et de l'adolescence.

**Contact : CMPP/Sessad**  
Tél : 02 72 34 07 70 - 02 43 81 14 43



## MAINTIEN À DOMICILE... UNE CHANCE POUR LES PERSONNES ÂGÉES

**L'**Association de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées (ASIDPA) de Mamers propose des soins infirmiers, d'hygiène, et une aide à l'accomplissement des actes essentiels de la vie.

"Nous intervenons au domicile des personnes âgées de plus de 60 ans en situation de dépendance, ou ayant besoin d'une aide ponctuelle en raison d'une maladie ou à la suite d'une hospitalisation", explique Christiane Langlet, présidente de l'ASIDPA Mamers. "Ce service est assuré gratuitement, sur prescription médicale".

L'association dispose à Mamers de locaux spacieux (bureaux, salle de réunion, cuisine, chambre), loués à prix avantageux auprès de la municipalité. Elle peut être subventionnée par les communes des trois cantons sur lesquelles elle déploie son action : Mamers, Marolles les Braults et La Fresnaye sur Chédouet. Mais surtout, le service de l'ASIDPA (SSIAD / Service de Soins Infirmiers à Domicile) est financé par l'Agence Régionale de Santé pour la rémunération de ses personnels : 11 aides soignantes diplômées, placées sous

la responsabilité d'une infirmière coordinatrice, Isabelle Lepeltier, également responsable d'entité.

### Un soutien moral

L'ASIDPA Mamers est habilitée à prendre en charge 47 patients, auxquels elle apporte une aide quotidienne pour la toilette du matin, et, dans certains cas, pour le coucher. Lors de leurs visites, les aides soignantes ont un regard médical qui peut entraîner l'intervention d'un médecin ou d'une infirmière libérale. "Les patients et leurs familles attendent avec impatience leur venue. Les situations sont en effet souvent difficiles (fin de vie, maladie d'Alzheimer...). Le soutien moral et psychologique qu'elles apportent est ainsi



essentiel", souligne Christiane Langlet.

Au mois d'avril dernier, grâce à leurs interventions efficaces et chaleureuses, une patiente de l'ASIDPA a pu fêter chez elle son centième anniversaire !

**ASIDPA Mamers, 11 boulevard de l'Europe**  
Tél. : 02 43 33 49 37

## LA "VOIE VERTE" DEVRAIT OUVRIR DÈS CET ÉTÉ

**L**e projet de Voie Verte lancé par la Communauté de Communes (CdC) du Saosnois avance à grands pas. Les travaux d'égagement ont été réalisés cet automne, et le revêtement devrait être achevé courant juin. L'inauguration est prévue le 2 juillet.

Fermée au trafic ferroviaire en 1989, l'ancienne voie de chemin de fer Mamers-La Hutte, va connaître une nouvelle vie sur le tronçon de 12 km, situé sur le territoire du Saosnois : "Le chemin de randonnée en cours d'aménagement débutera du site de Bellemare, situé à Saint Longis, en bordure de la rocade de Mamers. Il traversera les communes de Vezot et Saint Rémy du Val pour aboutir à l'ancienne gare des Mées", précise Liliane Méry-Chanroux, Vice-Présidente de la CdC, chargée du Tourisme. "Le parcours sera recouvert d'un revêtement doux, avec une finition en sable concassé. Il sera accessible aux piétons, aux cyclistes, mais aussi, en grande partie, aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite. Nous étudions aussi la possibilité de le rendre accessible aux cavaliers.

**Favoriser la randonnée et les déplacements doux**  
Quatre aires de stationnement sont prévues le long de la Voie Verte : sur le site de Bellemare (une dizaine de places de parking), ainsi qu'au niveau des gares de Vezot, Saint Rémy du Val et Les Mées. Elles seront équipées de panneaux

d'informations sur les richesses patrimoniales et naturelles du territoire. Ces équipements rappelleront aussi les consignes de sécurité et inviteront au respect de la propriété privée et des riverains. Certaines de ces aires seront munies de tables de pique-nique.

"Ce projet s'inscrit dans notre stratégie de développement de la randonnée touristique. La Voie Verte doit aussi favoriser les déplacements doux. Elle permettra par exemple à certains jeunes de faire le trajet jusqu'aux collèges ou au lycée de Mamers sur un parcours sécurisé", souligne Liliane Méry-Chanroux.



## SERVICE CULTUREL INTERCOMMUNAL : DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES AU SERVICE DE TOUS



**L**e service culturel intercommunal est responsable depuis cet été de la programmation culturelle sur l'ensemble du territoire du Saosnois. C'est également un centre de ressources et d'aides ouvert à tous.

Le transfert de la compétence culturelle des municipalités du Saosnois vers la Communauté de Communes (CdC) a permis de renforcer les moyens humains du Service culturel intercommunal.

Loïc Prévile y a ainsi été rejoint par Jocelyne Grenèche. "C'est une grande professionnelle qui a œuvré plus de 20 ans au service culturel de la ville de Mamers. Ses compétences sont complémentaires de celles de Loïc Prévile qui, avant de travailler pour la CdC, a longtemps été responsable de l'Espace Atlantis de Saint Cosme en Vairais", souligne Philippe Richard, Vice-Président de la Communauté de Communes

du Saosnois, chargé de la Culture.

### Un soutien efficace aux acteurs culturels du territoire

Ces deux experts sont chargés, au côté des élus et des responsables associatifs, de la programmation culturelle des salles de spectacle de l'Espace Saugonna, du Théâtre de Mamers et du centre Atlantis à Saint Cosme en Vairais, en coordination avec l'équipe du Centre Culturel du Vairais. Ils organisent certains rendez-vous annuels dans les communes du territoire : Week-end cuivres, Rencontres chorégraphiques, Fête de la musique... Ils assurent la promotion de l'ensemble de ces événements et gèrent la salle de spectacle de l'Espace Saugonna, fréquemment louée à des associations et à des entreprises.

"Nous apportons également conseils et soutiens à tous ceux qui souhaitent organiser des activités culturelles sur le territoire de la

Communauté de Communes", souligne Loïc Prévile. Un appui précieux, car ce service est en contact étroit et permanent avec le monde du spectacle, au sens très large du terme : producteurs, artistes, techniciens, loueurs de matériel... Une connaissance approfondie qui couvre des domaines sensibles, comme ceux de la sécurité ou des droits d'auteurs.

"Plusieurs organisateurs de manifestations ont sollicité Loïc et Jocelyne pour obtenir des conseils sur l'organisation d'animations à vocation culturelle, preuve que le transfert de cette compétence apporte déjà une aide précieuse aux communes du territoire", précise Philippe Richard.

Un groupe d'élus et de professionnels, travaille sur la seconde phase du transfert de la compétence culturelle. Celle-ci concerne les écoles de musique, qui deviendront intercommunales dès le 1<sup>er</sup> juillet prochain. "Notre objectif est que ce transfert se passe dans de bonnes conditions, tant pour les personnels rattachés aux services, que pour les utilisateurs", explique le Vice-Président. "Puis, la Médiathèque de Mamers et la Bibliothèque de Saint Cosme, seront transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2012".

**Service culturel intercommunal  
Espace Saugonna  
2, rue de la Gare, 72600 Mamers  
Tél : 02 43 33 77 90**

## La saison culturelle a démarré sur les chapeaux de roue

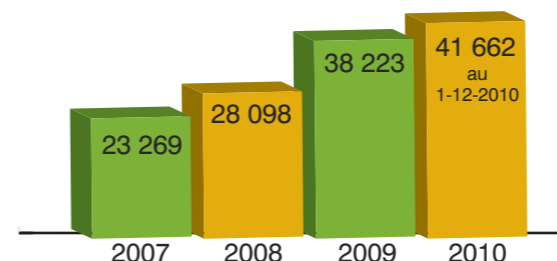
400 personnes ont fait le déplacement à l'Espace Saugonna pour le lancement de la saison culturelle du Saosnois, le 24 septembre dernier. L'année dernière, ils n'étaient environ qu'une centaine. "La population a pris conscience de la dimension intercommunale de la programmation, de sa diversité et de sa richesse", souligne Philippe Richard.

Les réservations ont démarré très tôt et de nombreux spectacles de ce début de saison ont fait salle comble : Pierre Perret à l'Espace Saugonna, La Cerise sur le piano à l'Espace Atlantis, ou encore les Poubelles Boys, longuement ovationnés au théâtre de Mamers.



## CINÉMA À L'ESPACE SAUGONNA 41 000 ENTRÉES SUR L'ANNÉE

**S**ur l'ensemble de l'année 2010, les entrées cumulées dans les deux salles de cinéma mamertines, vont dépasser le chiffre exceptionnel de 41 000 ! Le pari de multiplier par deux le nombre de spectateurs grâce à l'ouverture des deux salles obscures de l'Espace Saugonna est déjà gagné... en à peine deux ans !



"Cette réussite est en partie liée au fait que nous avons pu, en passant de une à deux salles, accroître significativement le nombre de séances qui est aujourd'hui d'environ 2 000 par an", reconnaît James Vidal, le Président de l'association Cinémamers qui gère le cinéma mamertin. "Cependant, ce succès résulte d'abord de la qualité des conditions de projection et, en particulier, de la diffusion d'une majorité des films au format numérique et, dès que nous le pouvons, en relief 3D. A l'évidence, nous avons eu raison d'investir dans l'acquisition d'un projecteur numérique, même si le coût en était très élevé. Aujourd'hui, nous sommes l'un des cinémas les mieux équipés de la Sarthe et de l'Orne et n'avons rien à envier au multiplexe manceau. C'est pourquoi nous attirons un public de plus en plus large". Afin de renforcer encore ce phénomène, Ciné-

mamers vient d'ailleurs d'acquiescer pour 12 000 € de lunettes permettant d'apprécier mieux encore les films en trois dimensions. Les salles de l'Espace Saugonna ont également l'intérêt de proposer une programmation très variée, qui sait préserver l'équilibre entre les productions dites "tout public" et les films s'adressant à des cinéphiles plus avertis. "Cette offre diversifiée, qui s'étend de Harry Potter aux œuvres du patrimoine, encourage les spectateurs à élargir leurs horizons culturels. De plus, en proposant plus de séances en journée, nous avons conquis un nouveau public", ajoute James Vidal.

Au cinéma "Rex", la vague du succès n'est pas prête de retomber et conforte les choix des élus de la Communauté de communes qui ont initié cet investissement.



## LES RENCONTRES CINÉ-VIDÉO... INCONTOURNABLE RENDEZ-VOUS DES CINÉASTES SARTHOIS



**Depuis 28 ans, chaque premier dimanche de décembre, les Rencontres ciné-vidéo rassemblent, à Mamers, tout ce que la Sarthe compte de cinéastes professionnels et amateurs.**

Fondée par Jacques Moriceau et Gilles Cousin, aujourd'hui gérée par Cinémamers, cette manifestation est un rendez-vous incontournable pour ceux qui, chaque année, passent derrière la caméra, avec des moyens très divers, pour exprimer leurs passions, raconter des histoires ou poser leur regard sur le monde qui les entoure.

Lors de cette édition 2010, les documentaires et les films réalisés par des établissements scolaires se sont taillés "la part du

lion", démontrant la vitalité de la création départementale. A ce titre, l'événement de la journée fût, sans doute, la présentation, en présence du réalisateur, du long-métrage "État d'élue", qui trace un passionnant portrait d'une femme, maire de sa commune et Vice-Présidente du Conseil général de Loire-Atlantique.

Les animations ludiques et musicales proposées par la Compagnie "Jamais 203" ont également enchanté les spectateurs, dont le nombre croissant démontre que les Rencontres ont gagné une nouvelle popularité en déménageant du Théâtre municipal de Mamers vers l'Espace Saugonna.



## 1 227 KM EN VÉLO... ÇA N'USE PAS ZIVKO BRAJDIC

**L'**été prochain, du 21 au 25 août, Zivko Brajdic, adjoint au Maire de Mamers, participera à son cinquième "Paris-Brest-Paris" consécutif. Au cours de cette mythique épreuve de cyclotourisme, qui rassemble plus de 5 000 participants représentant près de 50 nationalités, il va parcourir 1 227 Km sur son vélo, si possible en moins de 80 heures. Une nouvelle aventure humaine et sportive qui le mènera jusqu'au bout de l'effort... et passera par la capitale du Saosnois.

Zivko Brajdic, jeune retraité, n'est pourtant venu au cyclotourisme qu'en 1994, en fréquentant certains de ses clients, et dès l'année suivante, il participe à son premier "Paris-Brest-Paris". "Je me suis inscrit un peu innocemment... et suis allé jusqu'au bout de ma douleur. Je n'ai jamais abandonné... même si l'idée m'a traversé plusieurs fois l'esprit. La nuit est le moment le plus difficile car, à maintes reprises, on a peur de se retrouver seul. Mais il faut aussi être prêt à affronter de telles éventualités", confie l'ancien plombier bien connu des habitants du Saosnois. C'est sans doute en 2003 que Zivko a vécu son édition la plus difficile. "Cette année là, avant le départ, j'ai eu un accident de vélo un dimanche matin, en compagnie des copains du club Vélo Loisirs du Saosnois (VLS). Mon nouvel équipement d'éclairage, accroché sur mon guidon, n'a pas apprécié le passage d'une bouche d'égout en mauvais état. En se cassant, celui-ci est tombé devant la roue, bloquant le vélo. C'est

le casque qui m'a sauvé d'une issue probablement fatale... Puis, pendant la course, au cours de la nuit, à deux heures d'intervalle j'ai croisé un cycliste dans le fossé... et plus loin les passagers d'un tandem commotionné... Tout cela a fortement marqué mon moral ! " Bien évidemment, cette course unique au monde est également source de mille bonheurs pour le cyclotouriste du Saosnois, originaire de Slovénie. "Tout au long de la route, nous recevons un accueil formidable, tant de la part du public que des 1 500 bénévoles. L'organisation est extraordinaire !"

En 2011, Zivko Brajdic va pouvoir, plus encore que lors des précédentes éditions, partager ses joies et ses peines avec ses amis cyclotouristes du VLS. "Pour la première fois, nous pourrions être sept cyclistes du Saosnois au départ ! Notre club envisage aussi de saisir cette occasion pour mettre en place, avec la municipalité de Mamers, un accueil des coureurs".

En effet, le parcours du "Paris-Brest-Paris" passe traditionnellement par le territoire de la Communauté des Communes, traversant Suré, Mamers et Saint Rémy du Val, pour le plus grand plaisir de habitants qui ne manquent pas de venir encourager les valeureux cyclistes. Durant les sept mois le séparant du départ, Zivko va poursuivre un entraînement intensif avec ses amis, à raison de deux sorties en vélo par semaine et de fréquentes courses à pied. Ce challenge, désormais collectif, ne fait que commencer !

## LE CLUB DE TIR DE MAMERS FAIT CARTON PLEIN

**Soixante-dix adhérents, un afflux de jeunes pratiquants et un excellent palmarès : portrait d'un club qui affiche une belle vitalité !**

"Avec un stand de tir de 50 mètres, un de 25 mètres et deux de 10 mètres, nous disposons à la Plaine Saint-Jean de l'un des meilleurs équipements de la Sarthe", constate Ludovic Jardin, Président du Club depuis le mois d'octobre. "Les locaux sont mis gratuitement à notre disposition par la municipalité de Mamers et nous bénéficions de subventions de la Ville, du Conseil général de la Sarthe et du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), qui nous permettent de proposer des tarifs d'adhésion parmi les moins élevés du département".

Le traditionnel tir à la carabine reste très prisé des adhérents. Mais le club a su se renouveler en s'ouvrant plus largement au tir au pistolet, désormais adopté par la moitié des pratiquants, et en introduisant de nouvelles disciplines comme l'arbalète Field et le pistolet vitesse. Ce dynamisme attire un nombre croissant de jeunes vers le club, qui accueille les enfants dès l'âge de 9 ans. "Cette année, la forte augmentation des inscriptions nous a conduit à ouvrir une seconde séance d'entraînement le mercredi", souligne le Président.

Les résultats engrangés en compétition sont aussi très satisfaisants. Au cours de la saison passée, le Club a glané neuf places de premier, huit de second et une de troisième aux championnats départementaux. Aux championnats régionaux, les Mamertins se sont classés trois fois troisième, quatre fois deuxième et Anthony Bisson est monté sur la première marche du podium dans la catégorie arbalète Field. Il est également arrivé neuvième aux Championnats de France où d'autres jeunes, qui n'ont encore que peu de pratique, ont obtenu des résultats très encourageants à la carabine. **Renseignements : 02 43 33 56 14**

